

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 8 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
FINANCES Complément de la participation financière des EPCI – Mutualisation des OT
Référence
16_20240408_7.6.2

Date de la convocation
02/04/2024

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
10/04/2024

L'année deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

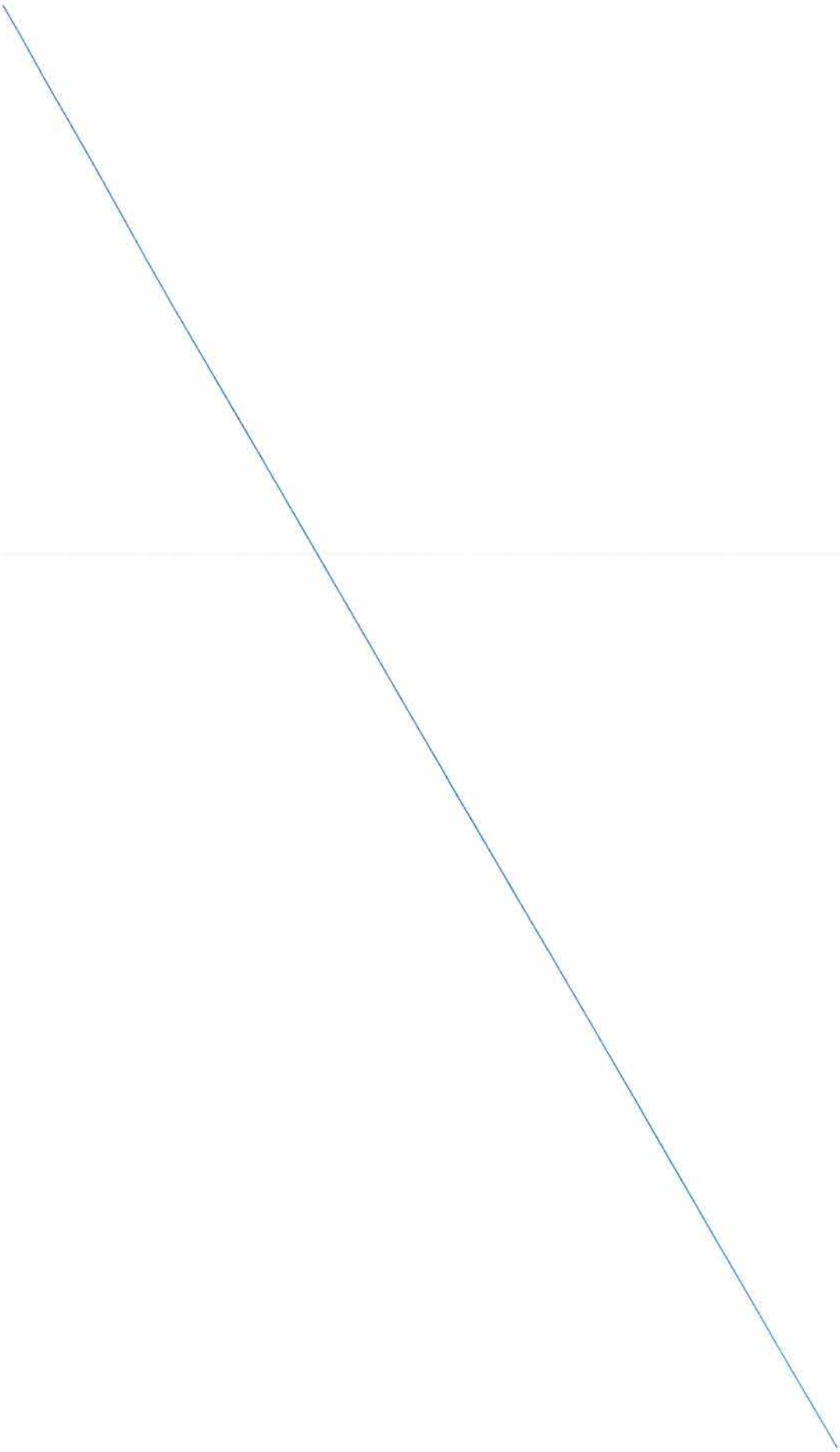
Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Annie VERRIER, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Jean-Philippe DELFOSSE, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DEWAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Francis PETIT, Didier DINOUE, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle SAVARIEGO a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE
Margaux DELETRE a donné pouvoir à Alain GEST
Anne PINON a donné pouvoir à Franck DARRAGON
Patrick GAILLARD a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS
Jean-Michel MAGNIER a donné pouvoir à Hubert CAPELLE
Bernard THUILLIER a donné pouvoir à Francis PETIT.

Excusés, absents : Marc FOUCAULT, Philippe THEVENIAUD, Florence RODINGER, Joseph DEBART, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLE, Maryse VANDEPITTE, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER.

A été nommé secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE.



Vu l'adoption du budget principal 2024,

Vu la délibération n°1_20230510_1.1.1 désignant le prestataire pour l'élaboration d'une étude sur la mutualisation des Offices de tourisme du Pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Vu le coût de la prestation notifié pour un montant de 71 310 € TTC,

Vu la délibération n°8_20230512_7.6.2 validant l'appel de participation financière des EPCI en 2023 pour un montant global de 14 584 €,

Vu la notification de subvention de la Région Hauts-de-France pour un montant de 29 712,50 €,

Il est proposé de répartir le reste à charge subsistant en 2024 de la façon suivante :

EPCI	PFIA 2023	PFIA Répartition en % PM	Mutualisation 2024
CA Amiens métropole	214 263 457	0,594	16 038 €
CC Avre Luce Noye	14 299 416	0,040	1 070 €
CC Grand Roye	24 447 497	0,068	1 830 €
CC Nièvre et Somme	18 905 797	0,052	1 415 €
CC Pays du Coquelicot	22 860 692	0,063	1 711 €
CC Somme Sud Ouest	27 537 069	0,076	2 061 €
CC Territoire Nord Picardie	20 522 321	0,057	1 536 €
CC Val de Somme	18 073 774	0,050	1 353 €
	360 910 023	1	27 014 €

Le Comité syndical,
Vu le vote du budget primitif 2024,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Valide la participation financière due des EPCI concernant l'élaboration d'une étude sur la mutualisation des Offices de tourisme du Pôle métropolitain du Grand Amiénois selon les montants mentionnés dans le tableau suivant :

EPCI	Contribution 2024 « Mutualisation des OT »
CA Amiens Métropole	16 038 €
CC Avre Luce Noye	1 070 €
CC Grand Roye	1 830 €
CC Nièvre et Somme	1 415 €
CC Pays du Coquelicot	1 711 €
CC2SO	2 061 €
CC Territoire Nord Picardie	1 536 €
CC Val de Somme	1 353 €
Total	27 014 €

- Autorise le Président à appeler la participation financière auprès des EPCI.
- La recette a été inscrite au BP 2024 - Article 74751 - Fonction 633.

Fait et délibéré le **08 AVR. 2024**

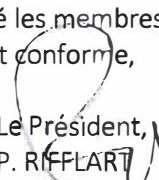
Et ont signé les membres présents ;

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,
P. RIFFLART




Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	16_20240408_762
Objet :	Finances : Complément de la participation financière des EPCI - Mutualisation des OT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6.2 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20240408-16_20240408_762-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20240408-16_20240408_762-DE-1-1_0.xml	text/xml	961 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib16_Compl__ment participation EPCI_Mutualisation OT.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20240408-16_20240408_762-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	8 avril 2024 à 17h57min11s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	8 avril 2024 à 17h57min46s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	8 avril 2024 à 17h57min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2024 à 17h57min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2024 à 17h58min03s	Reçu par le MI le 2024-04-08